



**LA COOPÉRATION AGRICOLE**  
NOUVELLE-AQUITAINE

## **PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT)**

Quelle place pour les  
coopératives agricoles ?

Ce document est basé sur le rapport de stage de Margot Dénéchaud, intitulé « Les coopératives agricoles et les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) », réalisé dans le cadre de son master 1 Alimentation Durable et résilience des Territoires de l'Université de Bordeaux Montaigne en juillet 2023.

# SOMMAIRE

## 1. QU'EST-CE QU'UN PAT ?

1.1 Aux origines des PAT .....	3
1.2 Les objectifs des PAT .....	5
1.3 Les acteurs et la gouvernance dans les PAT .....	6
1.4 De l'idée du projet vers la labellisation des PAT : quelles étapes ? .....	7
1.5 Les PAT, une démarche systémique pour une alimentation durable .....	9

## 2. LE LIEN ENTRE LES PAT ET LES TERRITOIRES

2.1 Les PAT en France .....	11
2.2 L'action des PAT sur les territoires .....	11
2.3 Et en Nouvelle- Aquitaine ? les DAT, une initiative néo- aquitaine .....	14
2.4 L'exemple du Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Seignanx .....	16

## 3. LES COOPÉRATIVES AGRICOLES : DES ACTEURS DU TERRITOIRE

3.1 Qu'est-ce qu'une coopérative agricole ? .....	17
3.2 La place des coopératives dans les filières agricoles régionales .....	18
3.3 Evaluation de l'ancrage territoriale des coopératives : exemple de la Nouvelle-Aquitaine .....	18
3.4 Les coopératives sont des atouts pour les PAT .....	19

## 4. LES COOPÉRATIVES AGRICOLES : DES PARTIES

### PRENANTES NATURELLES DES PAT.

4.1	Les coopératives et le pilier environnemental. ....	22
4.1.1	Exemple de Coo-Alliance. ....	23
4.1.2	Exemple de la Coop de Mansle sur la diversification des cultures. ....	23
4.2	Les coopératives et le pilier économique. ....	24
4.2.1	Exemple de la CELMAR. ....	25
4.2.2	Exemple de la SVEP (CAVEB) sur les marchés publics. ....	26
4.2.3	Exemple du PAT du Niortais sur les gammes RHD. ....	26
4.3	Les coopératives et le pilier social. ....	27
4.3.1	Exemple de SICA Maraichère sur la précarité alimentaire. ....	28
4.3.2	Exemple de la Coop Laitière de Sèvres sur l'éducation à l'alimentation et le tourisme. ....	28

## 5. COMMENT RENFORCER LA COLLABORATION PAT /

COOPÉRATIVE. ....	30
-------------------	----

6. CONCLUSION. ....	32
---------------------	----

## 7. ANNEXES

7.1	Bibliographie, articles scientifiques. ....	33
7.2	Sitographie. ....	34
7.3	Abréviations. ....	35
7.4	Glossaire. ....	35
7.5	Liste des Illustrations. ....	39
7.6	Liste des PAT en Nouvelle aquitaine. ....	41

# 1. QU'EST-CE QU'UN PAT ?

Un **Projet Alimentaire de Territoire** est une politique locale, collective visant à développer une agriculture durable, c'est-à-dire de qualité accessible à tous, sur un territoire donné.

Un **PAT** est un rassemblement d'acteurs locaux intéressés par la question de l'alimentation qui se regroupent, établissent un diagnostic de territoire et cherchent à mettre en œuvre des solutions concrètes pour répondre aux problématiques alimentaires soulevées.

## 1.1 Aux origines des PAT

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont l'aboutissement d'une série de politiques alimentaires mises en œuvre sur le territoire français depuis environ 15 ans.

Historiquement, l'organisation agricole et alimentaire est gérée directement par les producteurs encadrés par des lois.

### LES LOIS

- La loi de 2010 sur la modernisation de l'agriculture met en œuvre le **Programme Alimentaire National**. Il s'agit de la « première approche globale de politique alimentaire nationale », en France.
- Le 13 octobre 2014, la **loi d'avenir sur l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt** est promulguée, marquant un tournant dans la politique agricole et alimentaire de la France. Cette loi institue le Programme National pour l'Alimentation PNA2 et les Projets Alimentaires Territoriaux. Le PAT est alors défini à l'article L.111-2-1 et l'idée politique de constituer des systèmes alimentaires est née.
- Les États Généraux de l'Alimentation ont été organisés en 2017 et relancent la réflexion sur les PAT en incluant les habitants et citoyens dans la réflexion.
- La **loi EGALIM**, issue des états généraux, est l'une des plus connues. Elle impose, entre autres, aux restaurations collectives de proposer, dès janvier 2022 au moins 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits bio. Pour mettre en œuvre cette loi, les PAT sont l'outil adapté et opérationnel par excellence.

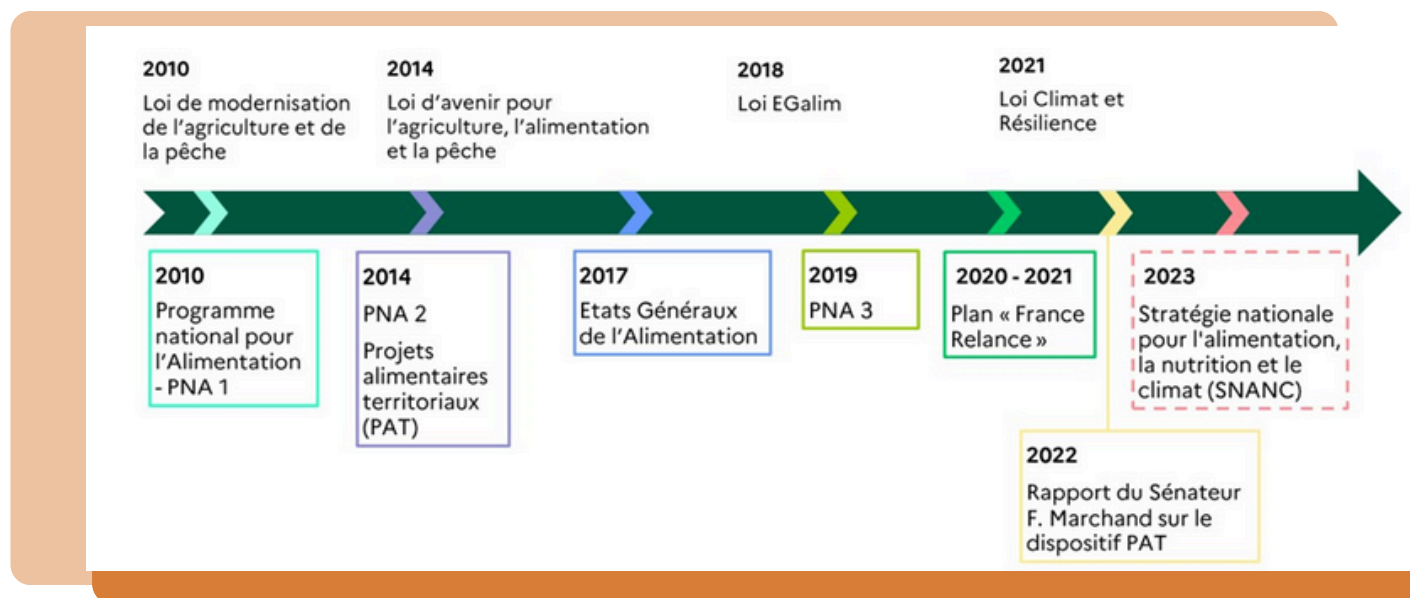




## 1. QU'EST-CE QU'UN PAT ?

Le PNA3 en 2019 vise à fédérer producteurs, transformateurs, commerçants, collectivités territoriales et consommateurs pour développer un système alimentaire local et durable. La loi reconnaît ainsi le caractère transversal, multi-partenarial et la dimension politique de l'agriculture et de l'alimentation. Les PAT et l'alimentation durable sont le fruit de l'évolution des préoccupations sociétales qui se traduisent en droit.

Malgré cet engouement pour un système alimentaire durable, peu de PAT relient les entrées culturelles, sanitaires ou sociales au monde agricole. En revanche, le monde agricole est davantage associé par les porteurs de PAT aux questions économiques, environnementales et de l'aménagement. Le développement territorial gagnerait donc à impliquer le monde agricole dans ces différentes thématiques.



### 1.2 Les objectifs des PAT

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant notamment l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.). Les PAT abordent l'alimentation sous l'angle de la durabilité.

Ils combinent des aspects environnementaux, sociaux et économiques et ont pour but de :

- Mieux protéger la biodiversité et la qualité de l'eau,
- Revitaliser la structure économique locale,
- Augmenter la part des produits bio et locaux dans les cantines.

Mais ils peuvent recouvrir d'autres thématiques comme la production énergétique, la création d'ateliers de transformation (légumerie, abattoir, atelier découpe de viande, ...); la création de filière de diversification, des projets d'écologie territoriale, ....

Les projets alimentaires territoriaux peuvent couvrir des échelles très différentes. La loi précise que les PAT doivent se construire "à l'échelle du bassin de vie, de consommation" (LOAAF, 2014).

L'objectif est d'insuffler une cohérence entre les pratiques alimentaires quotidiennes des habitants et l'échelle du projet. Toutefois, 90% des PAT sont portés par des acteurs institutionnels (collectivités); les 10% restants correspondent à des acteurs de la société civile (associations, collectif citoyens) ou encore socio-économiques (chambre agriculture, chambre consulaire).



## 1. QU'EST-CE QU'UN PAT ?



Les projets alimentaires territoriaux peuvent couvrir des échelles très différentes. La loi précise que les PAT doivent se construire "à l'échelle du bassin de vie, de consommation" (LOAAF, 2014). L'objectif est d'insuffler une cohérence entre les pratiques alimentaires quotidiennes des habitants et l'échelle du projet. Toutefois, 90% des PAT sont portés par des acteurs institutionnels (collectivités); les 10% restants correspondent à des acteurs de la société civile (associations, collectif citoyens) ou encore socio-économiques (chambre agriculture, chambre consulaire).

### 1.3 Les acteurs et la gouvernance dans les PAT.

Les PAT envisagent l'alimentation de manière holistique et globale. La diversité des acteurs impliqués dans les réflexions et dans les actions concrètes autour du PAT constitue un élément clé de la stabilité du projet. Selon la Direction Départementale des Territoires, Service de l'Économie Agricole : "Un projet alimentaire territorial (PAT) est un projet qui a pour ambition de fédérer différents acteurs d'un même territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, restauration collective, associations, etc.) autour de l'enjeu central de l'alimentation."



Figure 2 : Les acteurs des PAT

Plus les acteurs du territoire sont représentés de manière exhaustive ; plus les projets menés seront le résultat de consensus. Le degré d'implication populaire est un indicateur important du dynamisme et de la réussite du PAT.



## 1. QU'EST-CE QU'UN PAT ?



En termes de gouvernance et de prise de décision, les PAT disposent généralement d'un comité de pilotage qui peut être mixte (composés de différents acteurs) ou composé d'élus uniquement. S'intéresser à la gouvernance du PAT permet de savoir qui prend la décision finale. Chaque PAT a un type de gouvernance qui lui est propre et peut même évoluer dans le temps.

**Attention : Certains PAT ont un comité de pilotage mixte, consultatif et non décisionnel. C'est-à-dire que les différents acteurs professionnels, associatifs ou citoyens sont consultés pour la construction du projet (mise en place, choix des actions à mettre en œuvre), puis pour la réalisation, mais ne prennent pas part au vote décisionnel qui demeure le rôle des élus. Rester vigilant sur les instances et les modalités de prise de décision au sein du PAT est primordial.**

### 1.4 De l'idée du projet vers la labellisation des PAT : quelles étapes ?

Ce tableau récapitule les différentes étapes de la création d'un PAT. Un élément clé est le diagnostic territorial. Il est en effet crucial qu'à cette étape les coopératives agricoles, présentes sur le territoire, puissent être contactées et présentes pour identifier les actions qu'elles mènent, et des outils de transformation dont elles disposent.

Il est également important que les porteurs des PAT identifient les outils ou filières qui existeraient, non pas sur leur propre territoire, mais aussi dans les territoires proches, pour éviter de recréer des outils concurrents ou doublon.





## ÉTAPE 1

Identifier les besoins d'actions en interne

Identifier les compétences de la collectivité en matière d'alimentation et d'agriculture

Évaluer le portage politique et la sensibilité des élus à ce sujet

Identifier les compétences de la collectivité en matière d'alimentation et d'agriculture

## ÉTAPE 2

Mettre en place une gouvernance

Identifier tous les partenaires potentiels et aller à leur rencontre

Identifier un porteur ou plusieurs porteurs de projet chargés d'animer les acteurs au niveau du territoire

Mettre en place une première instance de gouvernance en charge de la mise en œuvre et de l'évaluation du PAT

## ÉTAPE 3

Réaliser un diagnostic territorial

Élaborer une cartographie des parties prenantes et des initiatives innovantes sur le territoire

Auditionner les principaux partenaires pour comprendre les enjeux et attentes de ces derniers

Souligner les compétences et les leviers d'actions dont dispose chaque secteur au regard de chaque enjeu

## ÉTAPE 4

Élaborer la stratégie du PAT avec les acteurs en présence

Concierter les acteurs, mobiliser l'aide de différents ateliers

## ÉTAPE 5

Formaliser la stratégie et le programme d'actions

Elaborer un document d'orientation (exemple charte)

Élaborer un programme d'actions opérationnelles avec une programmation financière et des indicateurs d'évaluation de long-terme

## ÉTAPE 6

Communiquer tout au long des phases du projet

Construire un dossier de présentation

Vendre votre projet auprès des partenaires

## ÉTAPE 7

Communiquer tout au long des phases du projet

Inciter le porteur du projet à communiquer régulièrement avec les élus locaux, les acteurs et la population sur l'évolution et la mise en œuvre du PAT

Figure 3 : les étapes clés de la mise en place d'un Projet Alimentaire de Territoire, source Tous Politiques !



### 1.5 Les PAT, une démarche systémique pour une alimentation durable

**Les Projets Alimentaires Territoriaux sont des projets systémiques articulés autour de l'alimentation. Un bornage des thématiques associées à l'alimentation est donc nécessaire pour comprendre les domaines de compétences d'un PAT et ses champs d'actions.**

Le RNPAT, identifie ainsi 6 thématiques intrinsèques à l'alimentation et qui sont à prendre en compte dans les PAT afin de traiter l'alimentation dans son entièreté :

- L'économie alimentaire
- L'aménagement du territoire
- L'accessibilité sociale
- La Nutrition et la santé
- L'environnement
- Le patrimoine gastronomique et culturel

Chaque thématique est traitée différemment en fonction du PAT. Le poids qu'occupe une thématique dans l'élaboration d'un PAT est relatif à son échelle géographique, à son histoire agricole et alimentaire locale, au système d'acteurs en place, aux enjeux spécifiques du territoire et aux choix politiques.

Le RNPAT identifie ainsi à ce jour deux grandes familles de PAT sur le territoire français :

#### **LES PAT AGRI- ALIMENTAIRES.**

Elle privilégie l'entrée économie alimentaire et se distingue en deux types :

- l'agri-alimentaire ponctuel autocentré sur un objectif économique,
- l'agri-alimentaire structurant qui, à partir d'un objectif économique prédominant, tisse des liens avec d'autres domaines (nutrition, environnement).

#### **LES PAT TRANSVERSAUX.**

Les PAT transversaux ont une approche systémique qui prend en compte différentes dimensions de l'alimentation dans leurs spécificités propres. Peu de PAT sont encore totalement systémiques. Ils prennent en compte plusieurs domaines mais pas tous.



## 1. QU'EST-CE QU'UN PAT ?

En somme, les PAT ont pour objectif de redéfinir les systèmes alimentaires en modèles durables. Pour mettre en place une alimentation durable il est alors important que les PAT aient les compétences en adéquation avec les objectifs affichés. Les porteurs de PAT ont donc désormais une légitimité à traiter de ces sujets (santé, agriculture, environnement, culture, urbanisme...etc). Les types d'actions entreprises par un PAT sont ici définis en fonction des thématiques de l'alimentation. Chaque action répond à un enjeu autour de l'alimentation.

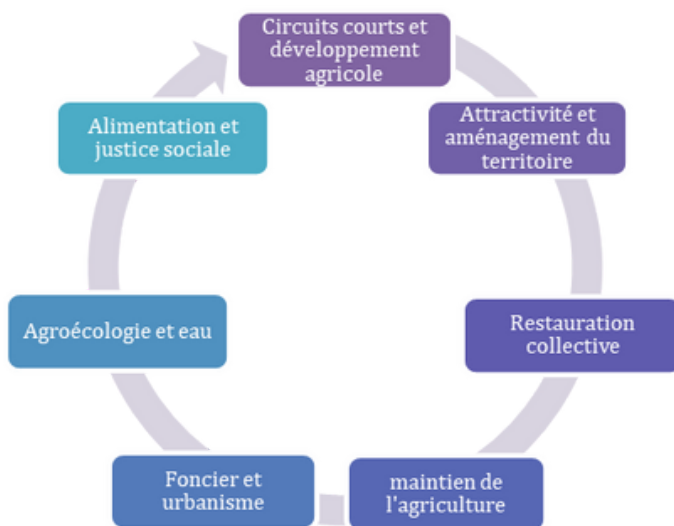


Figure 4 : Les thématiques d'un PAT identifiées par les élus (enquête PQN-A).

Néanmoins, on observe une diversité de plus en plus grande des missions ou actions menées dans les PAT, qui justifierait une présence accrue des coopératives agricoles en leur sein : installation agricole, production d'énergie renouvelable d'origine agricole, création d'ateliers de transformation agroalimentaires (légumerie, abattoir, découpe, ...), soutien à la diversification des filières agricoles, projet d'économie circulaire, ...



## 2. LE LIEN ENTRE LES PAT ET LES TERRITOIRES

### 2.1 Les PAT en France

Depuis la fin d'année 2020, le dispositif a évolué pour laisser davantage de marge de manœuvre aux Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et simplifier la procédure de reconnaissance. Il existe maintenant deux niveaux de reconnaissance possibles suivant l'état d'avancement du projet :

- Le niveau 1, qui correspond aux projets collectifs émergents est attribué pour 3 ans non renouvelables,
- Le niveau 2, qui correspond aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles est attribué pour 5 ans renouvelables.

Pour un territoire qui porte une stratégie alimentaire concertée, la labellisation permet :

- De valoriser le territoire et le travail engagé,
- De gagner en visibilité,
- D'augmenter ses chances de financement lors des potentiels futurs appels à projet.

En France, au 1er avril 2023, 428 Projets Alimentaire Territoriaux sont reconnus par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

En 2020, alors que le territoire national ne comptait "que" 197 PAT labellisés, les territoires concernés regroupaient environ

31,2 millions d'habitants, soit environ 47% de la population française.

En 2023, 7 français sur 10 sont désormais habitants d'un territoire couvert par un PAT. Le PAT moyen rassemble 78 communes pour environ 162 500 habitants.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les PAT se sont installés dès le début dans l'espace rural, comme en témoigne leur diffusion précoce en Occitanie ou en Nouvelle-Aquitaine. Un peu moins de 34% des PAT de la France métropolitaine sont portés par des intercommunalités urbaines.

### 2.2 L'action des PAT sur les territoires

Nous l'avons vu, les PAT tentent de traiter toutes les thématiques de l'alimentation afin de la restructurer complètement. Réfléchir aux actions concrètes à mener pour chaque

thématique de l'alimentation est une action préliminaire nécessaire et aide à appréhender de manière illustrée le concept de PAT.



## 2. LE LIEN ENTRE LES PAT ET LES TERRITOIRES

Selon le RNPAT, 6 thématiques sont inhérentes à l'alimentation. Nous tenterons ici de mettre en avant chacune d'entre elles avec des exemples concrets.

Les Projets Alimentaires Territoriaux sont de véritables leviers d'actions pour les territoires et pour les acteurs de l'alimentation. Ils permettent de donner une forte légitimité d'action à travers de nombreuses compétences inhérentes à l'alimentation. Les exemples d'actions ci-dessus sont non exhaustifs, ils permettent toutefois de se rendre compte de la variété des domaines d'actions possibles pour un PAT et des types de démarches réalisables.

**Les coopératives agricoles sont concernées par nombre des exemples cités ci-après :**

- **Aide à la valorisation de productions en circuit- court,**
- **Financement d'outils de transformation sur le territoire,**
- **Structuration de nouvelles filières,**
- **Soutiens par commande de marché public,**
- **Aide à l'installation,**
- ...

Les actions complémentaires participent également à valoriser les coopératives :

- L'éducation à l'alimentation locale et saisonnière,
- La promotion de recettes avec des produits du terroir,
- La mise en connexion des consommateurs avec leurs producteurs (meilleure connaissance, liens),

Les accompagnements publics à l'alimentation durable.





## 2. LE LIEN ENTRE LES PAT ET LES TERRITOIRES

Du projet à l'action territoriale : Quels leviers mobilisables pour un PAT ?

Figure 5 : les leviers d'actions pour un PAT et exemples de réalisations



### 2.3 Et en Nouvelle-Aquitaine ? Les DAT, une initiative néo- aquitain

Les Démarches Alimentaires Territoriales (DAT) ont été élaborées à partir de la feuille de route de la région Nouvelle-Aquitaine : « Agriculture, Alimentation et Territoires » de 2018 et du Pacte alimentaire pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine, 2021-2025.

Les DAT visent à renforcer la coopération entre les acteurs pour la structuration des circuits alimentaires locaux et durables. Le rôle des DAT n'est pas de faire « à la place de » mais plutôt d'articuler, d'animer et de faire « pour et avec » les acteurs et les initiatives locales. Les DAT sont un outil néo-aquitain. Ils sont suivis et évalués par Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine (PQN-A) → 52 projets de DAT ont été accompagnés entre 2018 et 2019 en Nouvelle-Aquitaine.

La Coopération Agricole de Nouvelle-Aquitaine (LCA NA) est partenaire du Pacte alimentaire de la région depuis 2018. Elle est un interlocuteur de référence pour les coopératives et peut également les accompagner dans la réalisation de Démarches Alimentaires de Territoire.

Mandaté par l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine PQN-A a pour mission de mettre en réseau les porteurs de DAT, afin de faciliter le déploiement de ces initiatives

Selon PQN-A, les PAT ont un double enjeu :

- D'une part, assurer la souveraineté alimentaire. C'est-à-dire la possibilité du territoire néo-aquitain de décider de ses propres stratégies et politiques pour assurer la sécurité alimentaire [...].

D'autre part, garantir la résilience alimentaire. Cela signifie la faculté du système alimentaire à assurer la sécurité alimentaire malgré les perturbations."

Pour accompagner ces initiatives, le réseau Graine Nouvelle-Aquitaine met en ligne la plateforme collaborative "l'Essaimeur", qui favorise le partage d'informations entre les porteurs de Démarches Alimentaires de Territoire. PQN-A identifie 8 enjeux auxquels les DAT apportent des solutions concrètes (figure ci-contre). Nous pouvons constater que ces enjeux regroupent les thématiques de l'alimentation durable.

Les DAT semblent ainsi porter les mêmes objectifs que les PAT, ce qui assure une cohérence entre les différentes actions portées. Toutefois les DAT n'ont pas les mêmes compétences ni fonctionnement que les PAT. Cependant, les DAT traitant des mêmes problématiques et enjeux que les PAT, elles aident les territoires à obtenir leur labellisation de PAT niveau 2.



## 2. LE LIEN ENTRE LES PAT ET LES TERRITOIRES



Figure 6: Les enjeux des DAT, Margot Dénéchaud, 2023

En juin 2023, la Nouvelle-Aquitaine comptait 45 projets de PAT en cours :

- 34 PAT ont obtenu une labellisation de niveau 1,
- 1 PAT a une labellisation de niveau 2,
- Les PAT couvrent 80% de la surface de la région,

Les PAT concernent près de 90% de la population.

La DRAAF Nouvelle-Aquitaine met en place une carte des PAT de la région qui permet de visualiser les aires d'incidence des PAT. Elle permet d'appréhender la couverture du territoire néo-aquitain par les PAT mais aussi d'observer les disparités d'échelle et les éventuelles superpositions sur un même espace.

Exemple d'actions mises en place grâce au dispositif des DAT :

- Installation de frigo anti-gaspillages,
- Structuration de réseaux d'approvisionnements ou de logistiques géré par des plateformes (RESALIS, manger BIO Périgord),
- Mise en place de tiers lieux nourriciers,
- .....

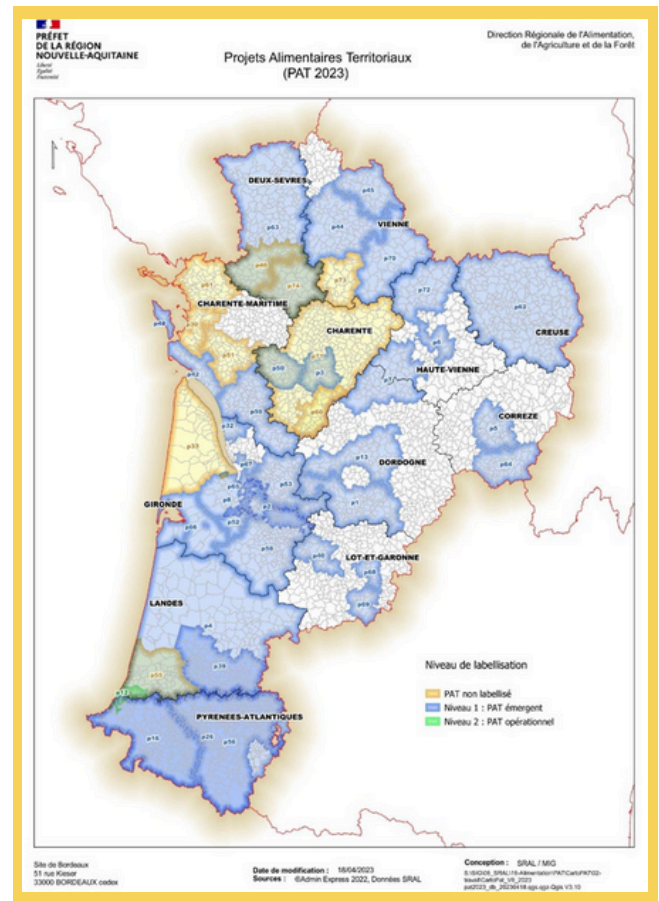


Figure 7: Les PAT de Nouvelle-Aquitaine, DRAAF Nouvelle-Aquitaine, 2023



### 2.4 L'exemple du Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Seignanx

Le CBE du Seignanx est le porteur du PAT « Sud Landes Pays Basque ». C'est le seul PAT à être labellisé niveau 2 en Nouvelle-Aquitaine en 2023.

Le CBE est également porteur de DAT. Il s'est doté de la combinaison de ces deux outils afin de développer le plus d'actions possibles



Seignanx est un exemple concret de l'impact dans la labellisation d'un PAT des DAT.

La création d'une légumerie, de cuisines collectives ou encore la mise en place d'une charte d'engagements réciproques entre les acteurs du système alimentaire territorial sont autant de démarches qui permettent le succès du PAT.

**CBE DU SEIGNANX**

**COMITÉ DE BASSIN D'EMPLOI (CBE) DU SEIGNANX**  
(Coordinateur)

**Camille MORTREUX**, chargée de développement - Circuits alimentaires locaux, Comité de Bassin d'Emploi (CBE) - Pôle territorial de coopération Sud Aquitaine

« Le projet, conçu comme une démarche de développement territorial, porté par des acteurs de l'économie sociale et des collectivités, appuie des initiatives diverses de la production à la consommation. »

- Le CBE coordonne la dynamique des partenaires initiateurs : Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Eole / Ville de Tarnos / Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Seignanx-Adour / Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Légume Pro
- Plusieurs équipements collectifs créés et mobilisés : légumerie, restaurants, cuisines collectives (7000 repas / jours, etc.)
- Volonté de mettre en place d'une charte d'engagements réciproques entre légumeries, transformateurs, producteurs et restaurants

Figure 8: carte d'identité du CBE de Seignanx

# 3. LES COOPÉRATIVES AGRICOLES : DES ACTEURS DU TERRITOIRE.

## 3.1 Qu'est-ce qu'une coopérative agricole ?

« Une coopérative agricole est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux ou culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement ». Les modèles démocratiques de gouvernance font des coopératives agricoles un des piliers de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en France.



Figure 9: les 7 principes de la coopération





## 3.2 La place des coopératives dans les filières agricoles régionales

La Nouvelle Aquitaine compte 250 coopératives agricoles, réparties sur ses 12 départements. Les  $\frac{3}{4}$  d'entre elles sont engagées avec au moins 1 SIQO (soit 170), et 107 sont engagées en Agriculture Biologique.

Les coopératives agricoles de Nouvelle-Aquitaine forment ainsi le 1er acteur agricole et agroalimentaire régional. Pas moins de 28 000 salariés travaillent pour des coopératives agricoles dans la région, et elles rassemblent les  $\frac{3}{4}$  des agriculteurs néo-aquitains.

Les coopératives agricoles représentent par exemple en région :

- 65% de la collecte céréalière de la région,
- 75% de la collecte de lait vache,
- 90% de la collecte de porcs ou volailles,
- 40% de l'agroalimentaire régional.

Les coopératives agricoles en Nouvelle Aquitaine et partout en France sont des acteurs qui se montrent nécessaires à la souveraineté et la résilience alimentaire de nos territoires.

## 3.3 Evaluation de l'ancrage territoriale des coopératives : exemple de la Nouvelle-Aquitaine

L'étude TRACE (TerritoiRe & Ancrage des Coopératives) réalisée par le bureau d'étude indépendant VerigoLAB en 2021, et disponible sur le site de la coopération agricole de Nouvelle-Aquitaine, met en

lumière l'ancrage territorial des coopératives et démontre leurs atouts.

Elles ont un réel impact sur le tissu économique, l'emploi et le développement rural.



### 3. LES COOPÉRATIVES AGRICOLES : DES ACTEURS DU TERRITOIRE.

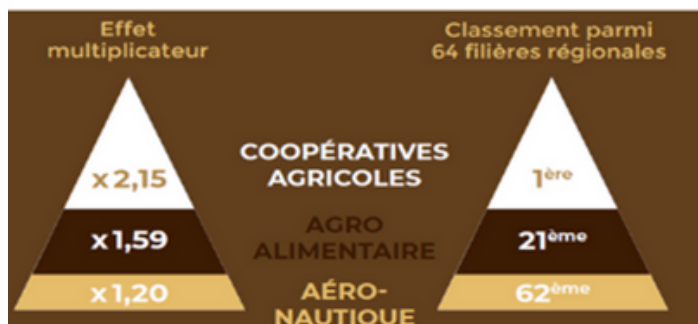


Figure 10 : effet multiplicateur des coopératives de NA, étude Trace 2021

En Nouvelle-Aquitaine les coopératives agricoles se composent de 88% de TPE et PME, et 85% de leurs sièges sont en zones rurales.

Les coopératives agricoles néo-aquitaines génèrent un chiffre d'affaires total estimé à 14,7 Mds € et soutiennent 105 172 emplois (incluant les impacts directs, indirects et induits). L'étude met en lumière l'effet multiplicateur important des coopératives agricoles. Ce dernier est de 2,15 ce qui est supérieur aux autres secteurs. Au total, pour

chaque million d'euros de chiffre d'affaires réalisé, les coopératives génèrent 2,15 M€ de chiffre d'affaires. Les coopératives agricoles font ainsi partie des 5 % des secteurs d'activités ayant l'effet multiplicateur de chiffre d'affaires le plus élevé (parmi 64 secteurs existants) et des 15 % des secteurs avec l'effet multiplicateur d'emploi le plus élevé.

#### 3.4 Les coopératives sont des atouts pour les PAT

Les coopératives agricoles représentent de réels atouts pour les PAT :

- Elles garantissent une production en quantité et donc une sécurité alimentaire indispensable au PAT,
  - Elles sont d'ores et déjà des acteurs de l'Economie Sociale et solidaire (ESS), de la gouvernance démocratique et du développement territorial. Elles sont très engagées dans des démarches de Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE), ou Responsabilités Territoriales des Entreprises (RTE),
  - L'ancre territoriale des coopératives est au cœur des valeurs des PAT,
- L'innovation et la résilience sont des principes importants de l'évolution des coopératives agricoles.



## ATOUTS DES COOPS

Les coopératives agricoles sont le 1er acteur agricole et agro-alimentaire de NA

Les coopératives agricoles sont le 1er acteur de développement économique régional

Les coopératives agricoles ont un ancrage territorial indispensable à leur production

L'organisation collective et démocratique en fait une catégorie d'acteur résilient et coopérant par essence

Figure 11: schéma des atouts des coopératives



## 4. LES COOPÉRATIVES AGRICOLES : DES PARTIES PRENANTES NATURELLES DES PAT.

L'Alimentation Durable est au cœur des PAT.

La figure ci-contre, met en lumière le cadre des PAT au travers des trois piliers du Développement Durable :

- Le pilier économique,
- Le pilier écologique,
- Le pilier social.

C'est à travers ces trois piliers du Développement Durable que nous allons illustrer les actions et partenariats possibles entre les coopératives et les projets alimentaires territoriaux.

L'alimentation durable, au cœur des  
Projets alimentaires Territoriaux

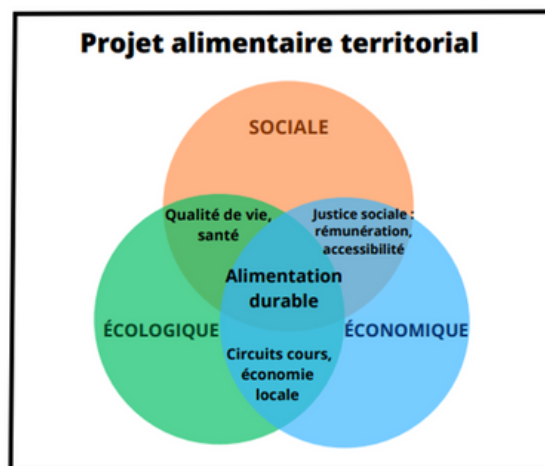
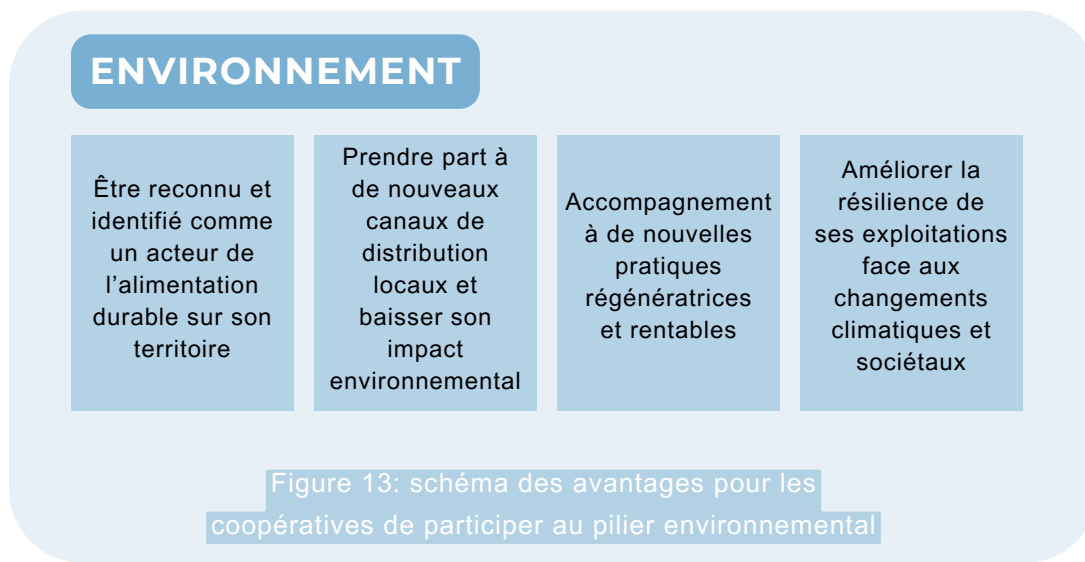


Figure 12: PAT et Alimentation durable, Margot Dénéchaud, 2023



### 4.1 Les coopératives et le pilier environnemental



Face aux dérèglements climatiques en cours, de multiples évolutions voient le jour dans toutes les sphères de l'alimentation. Nos modes de consommation, de distribution, de transformation et de production sont remis en cause. Prendre part à la réalisation d'un PAT représente plusieurs

opportunités agroécologiques pour une coopérative agricole. Les PAT ont de nombreux domaines de compétences et sont amenés à agir en matière d'environnement, ce qui peut conduire à des projets communs avec les coopératives agricoles volontaires.

Dans le cadre du pilier environnemental du développement durable, les PAT peuvent permettre aux coopératives :

- D'être reconnu et identifié sur le marché de l'alimentation durable et de qualité de son territoire,
- De valoriser ses productions de proximité et de qualité en circuit court,
- De se tourner vers l'agroécologie et des pratiques durables tout en étant rentables,
- D'améliorer leur résilience face aux dérèglements climatiques.

Les PAT peuvent servir de vitrine aux bonnes pratiques et initiatives des coopératives agricoles et permettre d'atteindre de nouveaux circuits de distribution (circuit court) :





### 4.1.1 Exemple de Coo-Alliance

Coo' Alliance est née du regroupement de 6 coopératives (représentant 700 producteurs néo-aquitains). Elle a été fondée en 2019 afin de répondre à de nouveaux marchés publics. La coopérative répond à une demande de la métropole de Bordeaux de trouver des denrées produites sur le territoire régional afin de nourrir les marchés publics locaux. Ces dernières ont ensuite obtenu des marchés publics de restauration collective : ACENA, SIVU. Cette reconnaissance a permis à Coo'Alliance d'être reconnue comme un acteur de l'alimentation locale et durable.

**La participation à un PAT permet aux coopératives d'être plus visibles et de valoriser leurs actions aux yeux des acteurs de l'alimentation. Cela leur permet d'avoir accès à de nouveaux circuits de distribution en circuit court et donc de baisser leur impact écologique en diminuant les distances de transports de marchandises.**

### 4.1.2 Exemple de la Coop de Mansle sur la diversification des cultures

La région Nouvelle-Aquitaine s'investit grandement dans la mise en place de la transition agroécologique et l'accompagnement des producteurs, notamment avec sa feuille de route NeoTerra.

L'agroécologie, ainsi que les cultures régénératrices sont accompagnées et encouragées par certains PAT, comme par exemple :

- Le chanvre,
- La lentille,
- Le pois chiche.

Le point commun de ces trois cultures est leur aspect régénérateur des sols. Les protéines végétales qui en sont extraites sont particulièrement intéressantes en termes de nutrition et d'apport protéique.



Certains PAT participent à la création de ces filières et ont la volonté de valoriser ces productions localement (alimentation humaine, animale, transformation en huile, isolation ou textile pour le chanvre...). Néo Terra, un projet régional, à lancé récemment le plan "Protéi NA". Dans le cadre de ce projet, la région encourage les expérimentations en les finançant puis assure les commandes et marchés nécessaires à la structuration de filière.

La coopérative de Mansle fait partie du projet, pour expérimenter de nouvelles cultures de lentilles.

Ainsi les opportunités agroécologiques offertes par l'investissement dans un PAT sont un levier de résilience accrue face aux dérèglements climatiques, mais aussi et surtout, face aux changements de consommation et de réglementation.

### 4.2 Les coopératives et le pilier économique

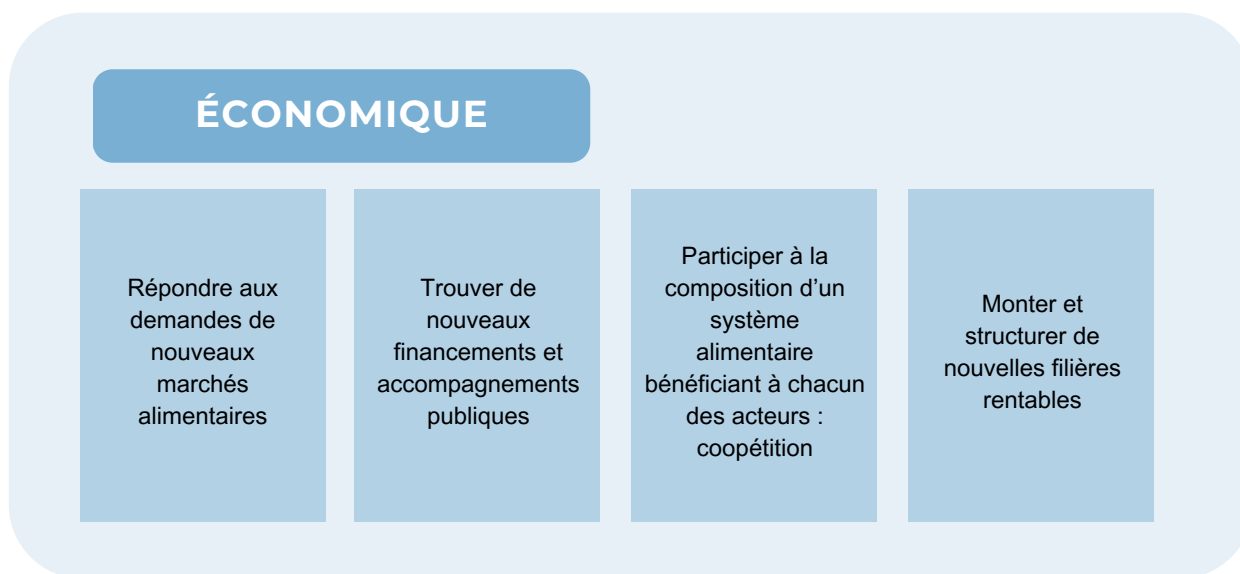


Figure 14: schéma des avantages pour les coopératives de participer au pilier économique



#### 4. LES COOPÉRATIVES AGRICOLES : DES PARTIES PRENANTES NATURELLES DES PAT.

Les coopératives agricoles ont plusieurs intérêts économiques à prendre part aux stratégies alimentaires de leur territoire. Participer à l'élaboration des PAT permet aux acteurs impliqués de faire valoir leurs intérêts tout en respectant les intérêts des autres, ce qui est une nouvelle manière d'organiser le

commerce. Les PAT permettent aussi d'organiser de nouveaux marchés et filières en adéquation avec les évolutions de consommation. Afin d'organiser et mettre en œuvre ces nouveaux marchés et filières, les PAT se dotent d'outils de financements et d'aides publiques.

Dans le cadre du pilier économique du développement durable, les PAT peuvent permettre aux coopératives :

- De répondre aux demandes de nouveaux marchés alimentaires,
- De trouver de nouveaux financements et accompagnements publics,
- De participer à la composition d'un système bénéficiant à chacun des acteurs,
- De monter et structurer de nouvelles filières rentables.

Intégrer un PAT permet donc aux coopératives d'évoluer et de mettre en place de nouveaux projets (filières, marchés) sans avoir à structurer ou investir seules. Par exemple, dans le cadre d'un PAT, un outil de transformation peut être mis en œuvre entre plusieurs acteurs (coopératifs ou

non) et répondre aux besoins de tous, tout en valorisant localement les retombées.

Concernant l'accompagnement et le financement, les PAT sont une force d'action importante pour les coopératives en quête de diversification de pratiques.

##### 4.2.1 Exemple de la CELMAR

Dans le cadre de ces ambitions et du programme régional Néo Terra, la coopérative CELMAR s'est lancée en 2018 dans des projets d'optimisation de sa production. Les objectifs partagés par la Chambre d'Agriculture de la Creuse et la coopérative étaient de valoriser les carcasses entières ainsi que de multiplier les lieux de distribution sur le territoire.



## 4. LES COOPÉRATIVES AGRICOLES : DES PARTIES PRENANTES NATURELLES DES PAT.

Grâce à l'implication de CELMAR, et de tous les acteurs institutionnels mobilisés, le projet a permis de :

- Former les structures de la RHD à l'intégration de toutes les parties de l'animal dans les menus,
- Développer une plateforme de massification des circuits de livraison locaux, subventionnés par la région.

Le projet a été lauréat des projets de développement des circuits alimentaires locaux, par la DRAAF, en 2019. La CELMAR est depuis plusieurs années en lien avec les politiques alimentaires de son territoire et joue un rôle actif dans ces dernières.

Être connu par les acteurs décisionnels et être impliqué dans les réflexions et actions en cours, permet à la CELMAR d'être légitime et de trouver de nouveaux partenaires afin de mettre en œuvre des projets internes.

En 2020, la pandémie mondiale du COVID-19 entraîne la CELMAR dans de nouvelles réflexions sur l'évolution de la commercialisation de sa production en circuit court.

La CELMAR ambitionne d'installer des distributeurs automatiques réfrigérés en points relais sur tout le territoire. La coopérative sera accompagnée par le PAT et le réseau de distributeurs mis en place.

### 4.2.2 Exemple de la SVEP (CAVEB) sur les marchés publics

Dans les Deux-Sèvres, la coopérative de viande SVEP a participé à un PAT. La SVEP a pu ainsi répondre à des marchés publics mais s'est aussi impliquée dans les réunions et échanges avec les acteurs du PAT. Cette dernière s'est vue aidée et soutenue par les porteurs du PAT afin d'agrandir son abattoir et son atelier de transformation pour permettre une meilleure valorisation sur place.

### 4.2.3 Exemple du PAT du Niortais sur les gammes RHD

Le PAT de Niort Agglomération met en avant dans son diagnostic territorial ses ambitions de travail avec les coopératives et notamment sa volonté de les accompagner à développer leur offre en RHD. Dans leur tableau des actions à mener, le PAT a identifié la force productrice des coopératives agricoles et se sert de cet atout incontestable en termes de souveraineté alimentaire afin d'améliorer leur système en place.



## 4. LES COOPÉRATIVES AGRICOLES : DES PARTIES PRENANTES NATURELLES DES PAT.

L'action suggérée par le diagnostic est la réalisation d'un guide de l'offre des produits coopératifs de leur territoire afin de le valoriser auprès des acteurs de la RHD. La Coopération Agricole de Nouvelle-Aquitaine avait également déjà mis en place un guide des produits coopératifs de Nouvelle-Aquitaine.

Ce guide, à destination des acheteurs de la GMS et de la RHD, permet une mise en relation entre les acheteurs et les commerciaux des coopératives et de leurs filiales.

Réalisé avec l'appui financier de la DRAAF et du ministère de l'Agriculture, la première édition du

guide date de 2019. Il a été réactualisé en 2021 et une nouvelle actualisation est en cours.

En 2019, il présentait les produits de 74 coopératives régionales, de toutes filières confondues. La promotion de l'origine régionale des produits est un avantage important pour les coopératives et leur permet de se démarquer des offres concurrentes.

Les PAT ont vocation à trouver des solutions utiles pour leur territoire et à mobiliser les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre. Les coopératives agricoles sont alors libres de prendre part aux initiatives qui les intéressent.

### 4.3 Les coopératives et le pilier social

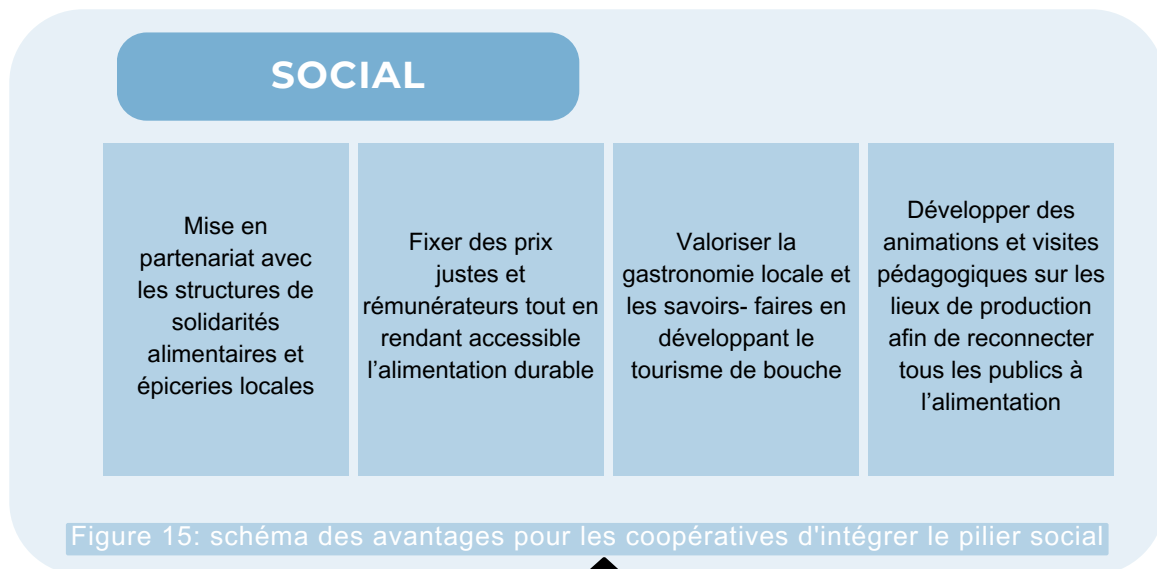


Figure 15: schéma des avantages pour les coopératives d'intégrer le pilier social



**Les PAT ont aussi des prérogatives en matière sociale et sociétale. Ils s'intéressent à la juste répartition de la valeur et à l'accessibilité de la denrée. Les coopératives agricoles peuvent avoir de réels bénéfices à prendre part à ce système alimentaire plus équitable et viable.**

**Les structures de solidarité alimentaire (associations ou épiceries) ont pour objectif de rendre accessible à tous une alimentation durable.**

### 4.3.1 Exemple de SICA Maraîchère sur la précarité alimentaire

L'épicerie Local' Attitude est une épicerie solidaire qui tente de reconnecter l'alimentation aux territoires et aux consommateurs. Située au carrefour entre le quartier des Chartrons et le Grand Parc, Local Attitude souhaite mettre en œuvre une mixité sociale au sein de l'épicerie et compte sur la variété des publics.

La SICA Maraîchère, coopérative bordelaise située à Eysine, lui fournit des fruits et légumes locaux, accessibles à tous. Le partenariat entre les deux

est gagnant- gagnant. Il permet au groupe achat de l'épicerie et au groupe vente de la coopérative de fixer leurs prix ensemble (rémunérateur et accessible à la fois).

La SICA maraîchère de Bordeaux est impliquée depuis 2014 dans les politiques alimentaires locales (projet "mangeons demain"). Elle est un acteur de longue date du PAT de Bordeaux métropole. Ses producteurs et le modèle coopératif sont valorisés auprès structures de solidarités alimentaires.

### 4.3.2 Exemple de la Coop Laitière de Sèvres sur l'éducation à l'alimentation et le tourisme

Les PAT ont des compétences en termes de gastronomie, d'éducation et de culture alimentaire. Une de leur mission est de sensibiliser tous les publics à l'alimentation durable (de saison, locale, saine). Le PAT de Niort Agglomération Haut Val de Sèvre, par exemple, est co-porté par la communauté d'agglomération de Niort (qui a la compétence sur le tourisme) et la communauté de commune Le Haut Val de Sèvre. La compétence touristique a permis au PAT de soutenir et de mobiliser les financements nécessaires à la création d'un Atelier d'Excellence du beurre d'Echiré.





Cet Atelier d'Excellence est composé d'un atelier et une boutique touristique qui met en valeur la coopérative laitière Echiré Sèvre et Belle, qui produit un beurre de qualité, reconnu dans le monde entier et dont la production remonte à 130 ans.

De telles boutiques existaient ailleurs dans le monde, comme au Japon, mais l'histoire et le savoir-faire n'étaient pas mis en avant sur le

territoire de production, à Echiré.

Le PAT a ainsi permis la valorisation touristique de la coopérative en lui permettant d'accéder à des financements et à la structuration d'un projet ambitieux et générateur de retombées positives pour le territoire (emplois, transmission de la culture et du terroir) et pour la coopérative.

Les porteurs de PAT peuvent ainsi être à l'initiative d'animations et de mise en valeur du modèle coopératif. Dans le cadre d'une production de qualité, un chargé de PAT est en mesure d'organiser des rencontres et animations à la coopérative afin de mettre en avant les spécificités de la production. Cela peut se faire dans un cadre professionnel avec des acteurs de la GMS et de la RHD ou de l'alimentation durable (nutritionniste, ingénieur agronome, cuisinier...), ou encore auprès de publics scolaires (ateliers, visites).



## 5. COMMENT RENFORCER LA COLLABORATION PAT / COOPÉRATIVE.

### PRÉCONISATIONS

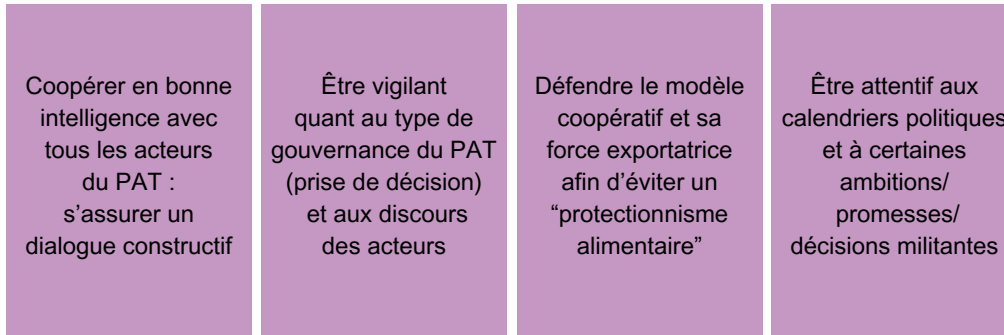


Figure 16: schéma des préconisations à suivre

Les PAT représentent de nombreuses opportunités agroécologiques et intérêts économiques pour les coopératives. Toutefois, malgré les bonnes intentions et la motivation de chacun, certaines préconisations sont à suivre.

### LES PRÉCONISATIONS

- Prendre part à un PAT, c'est s'impliquer dans une démarche collective et territoriale. Par conséquent, c'est se confronter à d'autres acteurs de l'alimentation et à d'autres visions du système. Respecter les avis de tous permet de travailler en bonne intelligence, loin des stéréotypes, et d'avoir un PAT le plus représentatif et en adéquation avec son territoire.

- Il est primordial de se renseigner quant au type de gouvernance mis en place dans le PAT. Il est important de comprendre la manière dont sont prises les décisions et d'être attentif aux discours politiques et à leur cohérence par rapport aux décisions prises.
- S'impliquer dans un PAT c'est aussi porter



sa voix, ses intérêts et sa vision des choses. Ne pas s'y impliquer laisse le pouvoir décisionnel aux autres acteurs mobilisés (politiques, associations).

- Dans le cadre des PAT portés par des collectivités territoriales (soit 90% des PAT), il est nécessaire d'être attentif aux calendriers politiques et à certaines ambitions militantes peu réalisables ou non pérennes. Le directeur de la SICA Maraîchère est partenaire du PAT de Bordeaux métropole ; il est particulièrement actif dans le PAT mais appelle à la vigilance des coopératives quant à certaines promesses, qu'il est parfois difficile de faire aboutir. Il y a aussi parfois loin entre les positions des élus, et la mise en œuvre opérationnelle.
- Être présent lors de la phase diagnostic est essentiel pour être bien identifié comme acteur du territoire, faire valoir l'ensemble

des actions menées par la coopérative et peser sur les orientations du PAT.

- Un autre point, souvent remonté dans le lien coop / PAT, est la question de la temporalité très longue et de la mise en œuvre ; souvent en décalage avec les habitudes ou impératifs du monde économique. Il faut alors bien se concerter avec les porteurs du PAT, pour bien identifier les échéances, voire peser pour constituer des sous-groupes plus opérationnels.
- L'implication dans un PAT permet aussi aux coopératives de faire connaître leurs circuits de distribution. Si l'alimentation locale et de qualité est l'objectif commun, il serait dommage de se priver de produits des coopératives pour une question de distribution ou de logistique. Des acteurs sont déjà en place (grossistes, distribution...), il faut les impliquer.



## 6. CONCLUSION

S'intégrer dans les PAT doit être naturel pour les coopératives agricoles. En tant qu'acteur ancré territorialement, elles ont de nombreux atouts opérationnels et stratégiques pour prendre part aux politiques alimentaires locales.

Les coopératives, en plus des atouts structurels qu'elles possèdent, ont aussi de nombreux intérêts économiques et opportunités agroécologiques et sociales pour s'impliquer dans les PAT.

Prendre part aux PAT est le point de départ pour rejoindre un véritable cercle vertueux pour les coopératives agricoles, cela leur permet de :

- S'assurer de nouveaux marchés et filières,
- Produire une alimentation plus durable,
- Mettre en lumière le modèle coopératif et les valeurs de son exploitation, de ses producteurs,
- Se faire aider et financer pour de nouveaux projets en lien avec l'alimentation durable,
- Augmenter sa résilience face aux dérèglements en cours.



Figure 17: schéma du cercle vertueux de l'intégration des coopératives à un PAT : vers une alimentation durable des territoires, Margot Dénéchaud, 2023

Les Projets Alimentaires Territoriaux ayant pour objectif de mettre en place un système alimentaire durable ; ce sont des projets qui ont vocation à s'installer dans le temps, se pérenniser. En faire partie est un pari gagnant pour l'avenir.



## 7. ANNEXES

### 7.1 Bibliographie, articles scientifiques :

DARROT Catherine, MARIE Maxime, HOCHEDÉZ Camille et al., « Chronologie de la transition vers l'alimentation locale dans quatre villes de l'Ouest : quels enseignements ? », *Économie rurale*, 2022/4 (n° 382), p. 111-131. DOI : 10.4000/economierurale.10718.

URL : <https://www.cairn.info/revue-economie-rurale-2022-4-page-111.htm>

MARÉCHAL Gilles, NOËL Julien, WALLET Frédéric, « Les projets alimentaires territoriaux (PAT) : entre rupture, transition et immobilisme ? », *Pour*, 2018/2-3 (N° 234-235), p. 261-270. DOI : 10.3917/pour.234.0261.

URL : <https://www.cairn.info/revue-pour-2018-2-page-261.htm>

FAURE-FERLET Axelle, CAPELLI Sonia, SABADIE William, « Les coopératives agricoles doivent-elles dévoiler leur mode de gouvernance aux consommateurs de produits agroalimentaires ? », *Décisions Marketing*, 2017/1 (N° 85), p. 63-81. DOI : 10.7193/DM.085.63.81.

URL : <https://www.cairn.info/revue-decisions-marketing-2017-1-page-63.htm>

LEQUIN Julie, « Participation des citoyens à l'élaboration d'un projet alimentaire territorial (PAT) : l'expérience des ateliers de cuisine de rue », *Cahiers de l'action*, 2022/1 (N° 58), p. 67-76. DOI : 10.3917/cact.058.0067.

URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2022-1-page-67.htm>

CHOMEL Chantal, « Idées reçues sur les coopératives agricoles, Dominique Chargé, Éditions Le Cavalier Bleu, 2022, 136 pages », *RECMA*, 2023/1 (N° 367), p. 136-140. DOI : 10.3917/recma.367.0137a.

URL : <https://www.cairn.info/revue-recma-2023-1-page-136.htm>

PURSEIGLE François, HERVIEU Bertrand, *Une agriculture sans agriculteurs*. Presses de Sciences Po, « Essai », 2022, ISBN : 9782724637700.

URL : <https://www.cairn.info/une-agriculture-sans-agriculteurs--9782724637700.htm>

VALIORGUE Bertrand, BOURLIER BARGUES Émilie, HOLLANDTS Xavier, « Quelles évolutions de la raison d'être des coopératives agricoles françaises ? Regard historique sur un construit social », *RECMA*, 2020/4 (N° 358), p. 23-38. DOI : 10.3917/recma.358.0023.

URL : <https://www.cairn.info/revue-recma-2020-4-page-23.htm>

ANSART Sandrine, ARTIS Amélie, MONVOISIN Virginie, « Les coopératives : agent de régulation au cœur du système capitaliste ? », *La Revue des Sciences de Gestion*, 2014/5-6 (N° 269-270), p. 111-119. DOI : 10.3917/rsg.269.0111.

URL : <https://www.cairn.info/revue-des-sciences-de-gestion-2014-5-page-111.htm>

WISKERKE Johannes S.C, "On Places Lost and Places Regained: Reflections on the Alternative Food Geography and Sustainable Regional Development", Taylor and Francis, 2010

BILLION Camille, « La gouvernance alimentaire territoriale au prisme de l'analyse de trois démarches en France », Géocarrefour [En ligne], 91/4 | 2017, mis en ligne le 18 septembre 2017

URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/10288>

### 7.2 Sitographie

- La Coopération Agricole Nationale: <https://www.lacooperationagricole.coop/>
- La Coopération Agricole Nouvelle Aquitaine: <https://www.lacooperationagricole.coop/regions/nouvelle-aquitaine>
- Réseau National des Projets Alimentaires Territoriaux: <https://rnpat.fr>
- CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural): <https://www.civam.org>
- Pays et Quartiers Nouvelle- Aquitaine : <https://pqn-a.fr/fr>
- L'Essaimeur, des initiatives alimentaires en Nouvelle- Aquitaine : <https://l-essaimeur.fr/a-propos>
- DRAAF Nouvelle- Aquitaine: <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/les-projets-alimentaires-territoriaux-de-nouvelle-aquitaine-r129.html>
- Agir pour l'alimentation locale: <https://agirpourelalimentationlocale.fr/#domaines-intervention>
- Gouvernement, territoire engagé pour un environnement, une santé: <https://territoire-environnement-sante.fr/actions-et-projets?f%5B0%5D=a%3A2>
- Géoconfluence: <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire>
- Etude vertigolab TRACE: : [https://coopdefranceaquitaine.sharepoint.com/:f:/g/adm/EsCz9YCtP41Kj11hva6pupABLIklnS44DqpepZAlFye\\_vyw?e=9burM5](https://coopdefranceaquitaine.sharepoint.com/:f:/g/adm/EsCz9YCtP41Kj11hva6pupABLIklnS44DqpepZAlFye_vyw?e=9burM5)
- Le Pacte Alimentaire Nouvelle Aquitaine: <https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/le-pacte-alimentaire-vise-le-local-durable-de-qualite>



### 7.3 Abréviations

**CBE** : Comité de Bassin d'Emplois

**CIVAM** : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

**DAT** : Démarche Alimentaire Territoriale

**DD** : Développement Durable

**DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

**EGALIM** : Loi pour l'Équilibre des Relations Commerciales dans le Secteur Agricole et Alimentaire et une Alimentation Saine, Durable et Accessible à Tous (2018)

**EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale

**ESS** : Économie Sociale et Solidaire

**GMS** : Grande et Moyenne Surface

**NA** : Nouvelle-Aquitaine

**PETR** : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

**PNA** : Plan National de l'Alimentation

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**PQNA** : Pays et Quartier de Nouvelle-Aquitaine

**RHD** : Restauration Hors Domicile

**RNPAT** : Réseau National des Projets Alimentaire territoriaux

**RSE** : Responsabilité sociétale des entreprises

**SAFER** : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

**SIQO** : Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine

### 7.4 Glossaire

- **Agriculture Biologique** : L'agriculture biologique est un système de production agricole qui favorise la préservation de l'environnement, la biodiversité, et le bien-être animal. Elle repose sur l'utilisation de pratiques agronomiques et d'élevages respectueuses de l'équilibre naturel des écosystèmes. L'agriculture biologique exclut l'utilisation de produits chimiques de synthèse tels que les pesticides et les engrais chimiques, privilégiant plutôt les méthodes de fertilisation naturelle et les techniques de lutte biologique pour contrôler les ravageurs et les maladies

- **Circuit court** : Le circuit court désigne un mode de distribution de produits agricoles qui implique un nombre limité d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Dans un circuit court, les producteurs vendent directement leurs produits aux consommateurs, ou par l'intermédiaire d'une seule étape d'intermédiation. L'objectif est de raccourcir la chaîne d'approvisionnement, de réduire les coûts liés au transport et à la manipulation des produits, tout en favorisant une relation plus directe et transparente entre les producteurs et les consommateurs.
- **Collectivité territoriale** : Une collectivité territoriale est une entité administrative qui exerce des compétences sur un territoire donné. Elle peut être de différents types, tels qu'une commune, un département, une région, ou une intercommunalité. Les collectivités territoriales ont des responsabilités dans des domaines tels que l'aménagement du territoire, l'urbanisme, les transports, l'éducation, la culture, la santé, etc. Elles agissent en tant qu'autorités locales et sont chargées de représenter et de répondre aux besoins de la population résidant sur leur territoire.
- **Développement durable** : Le développement durable est un concept évoqué pour la première fois à Stockholm, en 1972 à la conférence des Nations Unies pour l'environnement. Le DD vise à concilier les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement. Il s'agit de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Le développement durable repose sur l'idée que les activités humaines doivent respecter les limites de la planète, préserver la biodiversité, réduire les émissions de gaz à effet de serre, favoriser l'équité sociale et économique, et assurer la durabilité des ressources naturelles. Il implique également une participation active des acteurs locaux et une prise de décision éclairée basée sur des données scientifiques et des approches intégrées.
- **Diagnostic territorial** : « État des lieux qui recense, sur un territoire déterminé, les problèmes, les forces, les faiblesses, les attentes des personnes, les enjeux économiques, environnementaux, sociaux (...) Il fournit des explications sur l'évolution du passé et des appréciations sur l'évolution future ». Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR)
- **EGALIM** : La loi EGalim, s'appelle en réalité "loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous". Il s'agit d'une loi française de 2018 issue des États généraux de l'alimentation lancés en 2017. La loi EGalim poursuit plusieurs objectifs : Rémunérer justement les producteurs ; Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits alimentaires ; Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous ; Renforcer les engagements sur le bien-être animal ; Réduire l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire

- **Effet multiplicateur** : Les multiplicateurs de chiffre d'affaires et d'emploi permettent d'évaluer les effets d'entraînement (effets domino) provoqués par la coopérative sur les autres secteurs en amont de la chaîne de valeur et sur l'économie régionale. Ils correspondent au montant total de chiffre d'affaires (en millions d'euros) et au nombre d'emplois (en ETP) générés dans la région par million d'euros de chiffre d'affaires de la coopérative.
- **Gouvernance alimentaire** : La gouvernance alimentaire fait référence à l'ensemble des processus, des institutions et des mécanismes de prise de décision qui régissent la manière dont les politiques et les actions liées à l'alimentation sont formulées, mises en œuvre et évaluées. Elle implique la participation de multiples acteurs, tels que les gouvernements, les organisations de la société civile, les entreprises, les agriculteurs, les consommateurs et les chercheurs, dans le but de garantir un système alimentaire durable, équitable et sûr. La gouvernance alimentaire vise à promouvoir la sécurité alimentaire, la souveraineté alimentaire, l'accès équitable aux ressources alimentaires, la durabilité environnementale et la santé publique.
- **Justice sociale** : La justice sociale est un concept qui se réfère à la distribution équitable des avantages et des ressources au sein d'une société. Elle vise à garantir que tous les individus ont des chances égales d'accéder aux opportunités, aux droits fondamentaux, aux services publics, aux ressources économiques et sociales, et à participer pleinement à la vie sociale. La justice sociale cherche à réduire les inégalités économiques, sociales et politiques, à lutter contre la discrimination et l'exclusion, et à promouvoir la dignité humaine. Elle s'appuie sur des principes d'équité, de solidarité et de respect des droits de l'homme.
- **Métropole** : Une métropole est une agglomération urbaine caractérisée par sa taille, sa densité de population et son rôle économique et culturel prépondérant dans une région donnée. Les métropoles sont souvent des centres urbains importants, concentrant des activités économiques diverses, des institutions politiques et administratives, des infrastructures de transport et de communication développées, ainsi que des services et équipements urbains avancés. Les métropoles sont généralement le siège de gouvernements régionaux et sont considérées comme des pôles de croissance, d'innovation et de développement économique. Elles jouent un rôle clé dans l'organisation territoriale et la dynamique sociale d'une région ou d'un pays
- **Projet de territoire/ territoire de projet** : Un territoire de projet est le territoire sur lequel s'applique un projet de territoire. Un projet de territoire est un document-cadre pensé à l'échelle d'un territoire, par exemple intercommunal. C'est à la fois un diagnostic et une feuille de route, souvent décennale. Il est pensé comme un programme d'actions locales répondant aux différents problèmes du territoire concerné et fixant les priorités à atteindre.

À titre d'exemple, dans les dix dernières années, de nombreux projets de territoire ont concerné la gestion des déchets, la suppression des zones blanches et l'installation de la fibre, l'assainissement... - géoconfluence

- **Solidarité Alimentaire** : L'expression "système alimentaire" désigne l'ensemble des étapes nécessaires pour nourrir une population : cultiver, récolter, conditionner, transformer, transporter, commercialiser et consommer. Le système alimentaire englobe toutes les interactions entre les personnes et l'environnement naturel – la terre, l'eau, le climat, etc. – ainsi que les effets de l'environnement naturel sur la santé humaine et la nutrition. Il inclut également les intrants, les institutions, les infrastructures et les services qui sous-tendent la réalisation de toutes ces étapes, ainsi que la place des régimes alimentaires et des pratiques culturelles dans la détermination de l'impact. - FIDA (Fonds international de développement agricole)
- **Souveraineté alimentaire** : La souveraineté alimentaire est un concept qui met l'accent sur le droit des populations, des communautés et des pays à définir leurs propres politiques agricoles, alimentaires et économiques, ainsi qu'à contrôler leurs systèmes alimentaires. Elle met en avant la participation active des acteurs locaux, en particulier des petits agriculteurs, des pêcheurs, des peuples autochtones et des consommateurs, dans la prise de décisions liées à l'alimentation et à l'agriculture. La souveraineté alimentaire cherche à promouvoir des systèmes alimentaires durables, basés sur des pratiques agroécologiques, la préservation de la biodiversité, l'équité sociale, la justice économique et le respect des cultures et des savoirs traditionnels.
- **Système alimentaire** : Un système alimentaire désigne l'ensemble des activités, des acteurs, des institutions et des processus impliqués dans la production, la transformation, la distribution, la commercialisation, la préparation, la consommation et la gestion des déchets liés aux aliments. Un système alimentaire comprend donc les pratiques agricoles, l'industrie alimentaire, la logistique, le commerce, les politiques alimentaires, les habitudes alimentaires des individus et les impacts environnementaux et sociaux associés à ces activités. Les systèmes alimentaires peuvent être locaux, régionaux, nationaux ou mondiaux. Ils sont complexes et interconnectés, et leur fonctionnement peut avoir des conséquences sur la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé, l'environnement, l'économie et la société dans son ensemble.

**Système alimentaire durable** : Un système alimentaire est durable dès lors qu'il permet à tous de se procurer des aliments nutritifs en quantité suffisante, sans compromettre la santé de la planète ou la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins alimentaires et nutritionnels. - FIDA (Fonds international de développement agricole)

- **Sécurité alimentaire** : La sécurité alimentaire se réfère à la situation dans laquelle toutes les personnes ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins alimentaires et leurs préférences alimentaires pour mener une vie active et saine. La sécurité alimentaire repose sur quatre piliers principaux : la disponibilité d'aliments en quantité et en qualité adéquates, l'accès physique et économique à ces aliments, l'utilisation biologiquement appropriée des aliments pour une nutrition optimale, et la stabilité de ces trois dimensions de la sécurité alimentaire sur le long terme. La sécurité alimentaire est un enjeu majeur pour assurer le bien-être des populations et réduire la faim et la malnutrition dans le monde.
- **Territoire** : Le territoire est un espace délimité, approprié par un individu ou une communauté, sur lequel s'exerce un pouvoir. Les territoires s'étudient donc en fonction des mailles de gestion de l'espace mais ils peuvent être emboîtés. Au sens large, le territoire est une portion d'espace appropriée.

C'est l'un des mots les plus polysémiques de la géographie, d'autant qu'il est couramment utilisé dans le langage commun comme synonyme d'espace. Toutefois selon R. Brunet et H. Thierry « La notion de territoire est donc à la fois juridique, sociale et culturelle, et même affective. Le territoire implique toujours une appropriation de l'espace : il est autre chose que l'espace. » - Géoconfluence

### 7.5 Liste des Illustrations

- Figure 1: historique des politiques sur les PAT 4
- Figure 2: les acteurs des PAT 5
- Figure 3: les étapes clés de la mise en place d'un Projet Alimentaire de Territoire, source Tous Politiques ! 6
- Figure 4 : les thématiques d'un PAT identifiées par les élus (enquête PQN-A) 7
- Figure 5 : les leviers d'actions pour un PAT et exemples de réalisations 10
- Figure 6: Les enjeux des DAT, Margot Dénéchaud, 2023 11
- Figure 7: Les PAT de Nouvelle-Aquitaine, DRAAF Nouvelle-Aquitaine, 2023 12
- Figure 8: carte d'identité du CBE de Seignanx 13
- Figure 9: les 7 principes de la coopération 14
- Figure 10: effet multiplicateur des coopératives de NA, étude Trace 2021 15

- Figure 11: schéma des atouts des coopératives. 16
- Figure 12: PAT et Alimentation durable, Margot Dénéchaud, 2023. 17
- Figure 13: schéma des avantages pour les coopératives de participer au pilier environnemental 17
- Figure 14: schéma des avantages pour les coopératives de participer au pilier économique. 19
- Figure 15: schéma des avantages pour les coopératives d'intégrer le pilier social 21
- Figure 16: schéma des préconisations à suivre. 23
- Figure 17: schéma du cercle vertueux de l'intégration des coopératives à un PAT : vers une alimentation durable des territoires, Margot Dénéchaud, 2023. 25



## 7.6 Liste des PAT en Nouvelle aquitaine

idproj	libellé de projet	porteur de projet	labellisation	surface	population 2022	pk
p1	EGAliment'R : le Grand Bergeracois se prépare aux régimes alimentaires de demain	Grand Bergeracois	21/09/17	180526	102132	1
p2	Projet Alimentaire Territorial Coeur Entre-deux-Mers	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Coeur Entre-deux-Mers	04/06/20	81064	104963	2
p3	L'alimentation au coeur du territoire de Grand Angoulême	CA du Grand Angoulême	27/07/21	64585	142267	3
p4	Vers une restauration scolaire exemplaire, première marche du PAT du Département des Landes « Les landes au menu ! »	Conseil Départemental des Landes	11/02/22	935201	413098	4
p5	Développer une économie circulaire alimentaire sur Tulle Agglo, s'engager dans un PAT	Tulle Agglo	27/07/21	87624	44658	5
p6	Projet Alimentaire Territorial de Limoges Métropole	Communauté urbaine de Limoges Métropole	23/05/19	50894	201823	5
p7	Projet Alimentaire Territorial sur le PNR Périgord-Limousin	PNR Périgord Limousin	22/05/19	190539	47581	7
p8	Conseil Agricole et Alimentaire Métropolitain	Bordeaux Métropole	08/02/2023	117758	955463	8
p12	Projet Alimentaire du Territoire Sud Landes Pays Basque	Communauté de Bassin d'Emploi du Seignanx	02/03/22	25447	164367	12
p13	Projet Alimentaire Territorial du Pays de l'Isle en Périgord	Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord	27/07/21	172342	143715	13
p16	Le PAT de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, la restauration collective premier pas vers une alimentation saine et durable pour tous	Communauté Agglomération Pays Basque	27/07/21	299552	315787	16
p26	Manger bio et local Labels et Terroir	Département de Pyrénées Atlantiques	04/08/20	768704	683213	26
p30	Projet Alimentaire de territoire de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan	Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan	08/02/2023	61520	63273	30
p32	Projet Alimentaire Territorial de l'Estuaire	Communauté de Communes de l'Estuaire	04/08/21	30402	15775	32
p33	Émergence d'un programme alimentaire de territoire Médocain	Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du Parc naturel régional Médoc		243940	108484	33
p39	Démarche alimentaire territoriale de PETR Adour Chalosse Tursan	PETR Adour Chalosse Tursan	21/09/21	215716	86949	39
p40	Projet Alimentaire Territorial Val de Garonne: « Ensemble cultivons demain »	Val de Garonne Agglomération	21/09/21	67198	68226	40
p42	Projet Alimentaire Territorial de Royan Atlantique	Agglomération Royan Atlantique	12/07/2022	70430	83661	42
p44	PAT de Grand Poitiers et des CC du Haut Poitou et des Vallées du Clain	Grand Poitiers Communauté urbaine, Vallées du Clain, Haut Poitou	27/07/21	215041	263870	44
p45	SAT-DE - Système alimentaire territorial durable et inclusif de Grand Châtelleraut	Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut	27/07/21	113786	83615	45
p46	Le Projet Alimentaire Territorial du Nivernais et du Haut Val de Sévres	CA du Nivernais - CC Haut Val de Sévres		116917	152460	46
p48	Projet Alimentaire Territorial de l'île d'Oléron (pour une alimentation oléronaise plus sûre, plus saine, plus juste et plus durable)	Communauté de communes de l'île d'Oléron	21/09/21	17345	21972	48
p50	Projet Alimentaire Territorial de Grand Cognac	Grand Cognac communauté d'agglomération	10/02/22	75615	69262	50
p51	Projet Alimentaire territorial du Pays de la Saintonge Romane	Syndicat mixte du Pays de la Saintonge Romane		101632	92000	51
p52	Projet Alimentaire Territorial de la Communauté de Communes de Montesaquiou	Communauté de Communes Montesaquiou	10/02/22	33117	45223	52
p53	Projet Alimentaire Territorial du Grand Libournais : cultiver un nouveau rapport à l'alimentation	PETR Grand Libournais	23/03/2023	139620	156397	53
p55	Projet Alimentation et Territoire du Pays Adour Landes Océanes	Pays Adour Landes Océanes		150061	175457	55
p56	Projet Alimentaire Territorial du Pays de Béarn	Pôle Métropolitain du pays de Béarn	08/02/2023	431499	336886	56
p58	Mieux produire, consommer et manger ensemble en Sud-Gironde	Union des Acteurs de l'économie sociale et Solidaire du Sud Gironde	10/02/22	251995	127895	58
p59	Circuits alimentaires locaux et restaurants scolaires en Haute-Saintonge	Communauté de communes Haut de Saintonge	08/02/2023	175746	68248	59
p61	Projet Alimentaire Territorial de La Rochelle - Auris	Communauté d'agglomération de La Rochelle		132282	254511	61
p60	Projet Alimentaire Territorial « Pour s'alimenter Autrement sur le Territoire » de Lavalette Tude Dronne	Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne		75793	17721	62
p62	Projet Alimentaire Territorial pour la Creuse : « Mangeons mieux, mangeons Creuse ! »	Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse	27/07/21	559942	116617	62
p63	Manger bon et local en Deux-Sèvres : agir pour une alimentation de proximité, saine, durable et accessible à tous	Département des Deux-Sèvres	27/07/21	604045	374878	63
p64	Projet Alimentaire Territorial de la Vallée de la Dordogne Comtoisienne	PETR Vallée de la Dordogne Comtoisienne	08/02/2023	104556	24254	64
p65	Projet Alimentaire Territorial de la Rive Droite	GVV Rive Droite	21/10/21	3236	74330	65
p66	Projet Alimentaire Territorial du Bassin d'Arcachon - Val de Leyre : appui à la médiation foncier - installation et gouvernance à l'échelle du pays Barval	Pays BARVAL	08/02/2023	146799	89949	66
p67	Projet Alimentaire de Territoire du Cubzaquais Nord Gironde	Grand Cubzaquais Communauté de Communes	08/02/2023	15630	36223	67
p68	Projet Alimentaire Territorial du Grand Villeneuvois	Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois	10/02/22	35622	47571	68
p69	Mieux se nourrir en Agenais, un projet alimentaire solidaire et dynamique à l'échelle du bassin de vie de l'Agenais pour inspirer et impliquer le plus grand nombre.	Agglomération d'Agen	10/02/22	48318	96176	69
p70	Projet Alimentaire Territorial Vienne et Gartempe : faire de notre alimentation locale un outil de plus-value sociale, économique et environnementale	Communauté de Communes Vienne et Gartempe	21/09/21	201698	39516	70
p71	Projet Alimentaire du Territoire de la Charente	Département de la Charente		597376	352015	71
p72	Projet Alimentaire de Territoire du Haut limousin	Pays du Haut Limousin	08/02/2023	151755	27754	72
p73	Projet Alimentaire Territorial du Cavaillien en Poitou	Communauté de communes du Cavaillien en Poitou		89427	27349	73
p74	Projet Alimentaire Territorial Mellois en Poitou	Communauté de communes Mellois en Poitou		129247	47387	74



LA COOPÉRATION AGRICOLE  
NOUVELLE-AQUITAINE

Construisons ensemble l'avenir de chacun



[www.lacooperationagricole.coop/regions/nouvelle-aquitaine](http://www.lacooperationagricole.coop/regions/nouvelle-aquitaine)

Avec  
la contribution  
financière du compte  
d'affectation spéciale  
développement  
agricole et rural  
CASDAR

  
**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*